

Création d'un bras de contournement de plusieurs étangs sur le Fliez et restauration du marais de Contes

L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Suppression ou dérivation d'étangs sur cours d'eau
Type de milieu	Cours d'eau de tête de bassin
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Bon état des habitats, continuité écologique, qualité de l'eau

Début des travaux	Novembre 2013
Fin des travaux	Décembre 2015
Éléments concernés par les travaux	Linéaire de cours d'eau : 1 400 m Surface de zone humide : 22 ha

Le cours d'eau dans la partie restaurée

Bassin versant	La Canche
Cours d'eau	Le Fliez
Distance à la source	0,1 km
Largeur moyenne (à pleins bords)	2 m avant travaux 2 m après travaux
Pente moyenne	0,1 ‰
Débit moyen	0,1 m ³ /s

Les objectifs du maître d'ouvrage

- Restaurer et préserver les habitats typiques du marais alluvial.
- Restaurer les caractéristiques hydromorphologiques.
- Rétablir la continuité piscicole et sédimentaire du Fliez.
- Améliorer la qualité de l'eau.
- Favoriser les activités de loisirs.

Le milieu et les pressions

Le Fliez, affluent rive droite du fleuve Canche, long de 4,5 km, prend sa source dans un marais de 64 ha. Situé sur la commune de Contes, le marais fait partie des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I « *Marais et prairies humides de Contes* » et de type II « *Vallée de la Canche et ses versants en aval d'Hesdin* ». Le bassin versant du Fliez est principalement occupé par les activités agricoles (pâturage, sylviculture ou culture). Sur la commune de Contes, de nombreuses activités existent en lien avec les milieux aquatiques (pêche, chasse, randonnée, etc.).

La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Artois-Picardie
Région(s)	Hauts-de-France
Département(s)	Pas-de-Calais
Commune(s)	Contes



Contexte réglementaire Liste 2 L. 214-17

Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRAR05
Réf. site Natura 2000	Non concerné



L'un des étangs de Contes.

Ce ruisseau, de première catégorie piscicole, est classé en liste 2 de l'article L. 214-17 du Code de l'environnement. La lamproie de planer et la truite fario sont présentes. Quelques mètres après sa source, le Fliez est dévié vers un fossé large et profond alimentant trois étangs successifs d'une superficie totale de 20 ha. Il longe les deux premiers en les alimentant par dérivation, puis est connecté directement au troisième étang. En aval de celui-ci, la continuité écologique est rompue par la présence d'un ouvrage hydraulique constitué d'une grille et d'une chute d'environ 0,30 m de hauteur.



Création du nouveau lit mineur du Fliez en juin 2014.

FDAAPPMA 62



Création du nouveau lit mineur du Fliez en juin 2014.

FDAAPPMA 62



Le nouveau lit du Fliez quatre mois après les travaux en septembre 2014

FDAAPPMA 62

Crés dans le lit mineur du Fliez pour l'extraction de la tourbe au milieu du XX^e siècle, ces étangs impactent fortement le fonctionnement hydraulique et écologique du ruisseau. La connexion du Fliez avec les étangs provoque notamment une rupture de la continuité écologique, un apport de matières en suspension et de nutriments et le réchauffement des eaux. D'autres impacts sont relevés comme le dysfonctionnement de l'assainissement de la commune située en amont ainsi que le rejet d'eaux usées provenant du camping du Fliez. La dégradation de la qualité physico-chimique entraîne une eutrophisation accentuée des milieux récepteurs (Fliez, marais, étangs) favorisant l'accélération du comblement des étangs et la fermeture du marais.

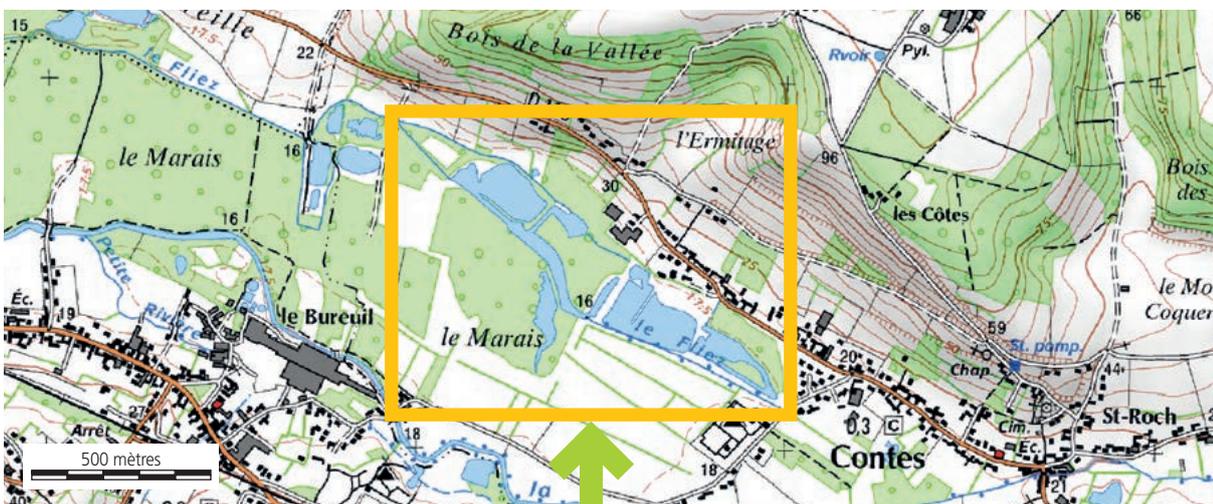
La dégradation des milieux entraîne une diminution des peuplements piscicoles et rend le marais moins attractif pour la chasse.

■ Les opportunités d'intervention

Les trois étangs créés dans le lit mineur du Fliez ainsi que les parcelles environnantes appartiennent à la commune de Contes qui loue son droit de pêche à la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Pas-de-Calais (FDAAPPMA 62) depuis plusieurs décennies. Au-delà de l'activité halieutique, la fédération entretient ce site pour améliorer la biodiversité et permettre l'accès du site aux pêcheurs et aux habitants de Contes.

Face au constat de détérioration du milieu mis en avant dans le plan de gestion 2008-2012 du marais et des étangs, la FDAAPPMA 62 prend l'initiative d'élaborer un projet de restauration ambitieux à l'échelle du marais afin de résorber l'ensemble des facteurs de perturbations identifiés.

Lors de la concertation avec les différents partenaires techniques, quelques désaccords apparaissent sur les méthodes de restauration à mettre en place. Les intérêts écologiques étant nombreux, des choix d'orientation de travaux sont faits afin que les actions



IGN - Scan25®

de restauration envisagées soient bénéfiques à l'ensemble des cortèges faunistiques et floristiques du marais. La solution choisie pour le Fliez est le contournement du marais par la création d'un nouveau lit mineur. Pour les étangs, il s'agit de les désenvaser par curage afin d'améliorer leur capacité d'autoépuration et de diversifier les habitats aquatiques.

■ Les travaux et aménagements

Les travaux comprennent l'aménagement du nouveau lit mineur du Fliez et la restauration des habitats du marais et des trois étangs.

- **Le Fliez** : les travaux comprennent trois étapes :
 - suppression des buses qui assuraient une connexion hydraulique et piscicole directe entre le Fliez et les étangs ;
 - création d'un nouveau lit mineur contournant les étangs sur 1 400 m ; compte tenu de la faible puissance spécifique du cours d'eau, une certaine sinuosité est donnée au nouveau tronçon ;
 - recharge granulométrique d'environ 0,3 m d'épaisseur sur 720 m linéaires pour créer des zones propices à la reproduction de la truite fario.
- **Le marais** : les travaux consistent à créer des chenaux favorables à la reproduction des espèces aquatiques. Les matériaux issus de leur création sont réutilisés pour créer une zone d'autoépuration naturelle dans la partie aval du premier étang.
- **Les étangs** : les berges sont réaménagées en pente douce pour favoriser le développement des héliophytes, indispensables à la reproduction du brochet et d'autres espèces. Le deuxième étang est curé pour réduire son envasement.



Stabilisation de la zone d'autoépuration sur le premier étang, en mars 2014.



Développement végétatif de la zone d'autoépuration en octobre 2014.



Curage du deuxième étang en septembre 2014.

Un sentier pédagogique est aménagé pour améliorer l'accès au site et faciliter les activités de loisir.

■ La démarche réglementaire

- Autorisation au titre de la Loi sur l'Eau
 - 3.1.2.0: *Modification du profil en long ou du profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, ou d'une dérivation d'un cours d'eau.*
 - 3.2.3.0: *Création de plans d'eau, permanents ou non.*

■ La gestion

L'entretien des berges et du lit mineur du Fliez est assuré par le Syndicat mixte pour la Canche et ses affluents (SYMCEA)

■ Le suivi

Un état initial est réalisé en 2012 pour le compartiment piscicole (échantillonnage par pêche électrique) et en 2013 pour la physico-chimie sur une station située en aval du nouveau lit mineur du Fliez. En 2009 et 2011, des inventaires d'habitats, de la faune (chiroptères, oiseaux, amphibiens, reptiles, insectes) et de la flore sont menés sur le marais dans le cadre de l'étude préalable du plan de gestion 2008-2012. Toutefois, l'efficacité de la pêche électrique n'est pas probante pour l'échantillonnage embarqué réalisé sur le marais (beaucoup d'échappement observé). L'obtention même d'un résultat sur la présence ou l'absence d'espèces est remis en cause. Les résultats des échantillonnages réalisés sur le Fliez sont quant à eux exploitables.

L'état post-travaux est réalisé en 2014 et 2015 sur les poissons (échantillonnage par pêche électrique et suivi des nids de ponte de truite fario et lamproie de planer notamment) et sur la physico-chimie. La station de l'état initial est reprise. Deux nouvelles stations sont définies, la première sur le nouveau lit mineur et la deuxième en amont du tronçon restauré, au droit des premiers étangs. Ce suivi se poursuivra sur trois ans pour les poissons et sur deux ans pour la physico-chimie.

■ Le bilan et les perspectives

Suite à la réalisation de ces travaux, le Fliez retrouve un fonctionnement hydraulique et écologique typique d'un ruisseau pépinière de tête de bassin. Un an après les travaux, les écoulements tendent à se diversifier à l'échelle du nouveau tronçon avec un

Les coûts

En euros HT

Coût de l'étude préalable	66 670 €
Coût des acquisitions	Non concerné
Coût des travaux et aménagements	• volet contournement du Fliez : 147 600 € • volet restauration des marais et des étangs et volet pédagogique : 658 400 €
Coût de la valorisation	Non évalué
Coût des études de suivi	Non évalué
Coût total de l'action	872 670 €

Partenaires financiers et financements :

Agence de l'eau Artois-Picardie (AEAP) (50 %), FEDER (50 %).

Partenaires techniques du projet :

SYMCEA, exploitants, Onema, Conservatoire d'espace naturels du Nord et du Pas-de-Calais, DDTM Pas-de-Calais, Direction régionale de l'environnement, AEAP, Communauté de communes des Sept Vallées.

phénomène modéré d'érosion et de dépôt sur plusieurs séquences. Ce phénomène est amplifié par la présence d'embâcles ligneux. La recharge sédimentaire issue des travaux a permis la diversification des substrats, aujourd'hui plus favorables à la reproduction de la truite fario.

L'analyse du peuplement piscicole met en avant la recolonisation rapide, localisée sur les 500 m à l'aval du nouveau tronçon, par une communauté de loche franche (*Barbatula barbatula*). Cette espèce est accompagnée de quelques anguilles européennes, ce qui témoigne du rétablissement de la circulation piscicole. De plus, une reproduction de lamproie de Planer est constatée au printemps 2015 dans la partie aval du nouveau tronçon, quelques semaines seulement après la recharge granulométrique.

Enfin, la création d'une zone d'autoépuration sur le premier étang permet d'améliorer la qualité d'eau du Fliez et des étangs. Cette zone limite les apports en nutriments du ruisseau et favorise un développement équilibré de la végétation aquatique dominée principalement par l'ache faux cresson (*Helosciadium nodiflorum*). Les suivis prévus dans les prochaines années permettront de confirmer ces premières observations positives.

Un témoignage

« La Fédération départementale de pêche porteuse du projet de restauration du marais a, depuis le début de l'opération, attaché une grande importance à la communication en conviant la commune aux réunions mensuelles sur le site et en échangeant régulièrement avec nous. Ce projet va permettre la restauration écologique du Fliez. La pratique de la pêche est également favorisée, de par l'implantation de sept pontons de pêche. L'aire d'accueil, pour laquelle la commune a investi à hauteur de 20 000 euros, vient d'être terminée. Le marais communal est ainsi mis en valeur et va permettre aux habitants et aux promeneurs de mieux appréhender la nature. »

Gérard Lefèvre, maire de Contes.

Le point faible de cette action reste la présence de rejets domestiques vers ces milieux aquatiques.

Le point fort de cette action est la conciliation des différentes activités de loisirs (pêche, chasse) avec les enjeux environnementaux.

Cette restauration du Fliez s'intègre dans un ambitieux programme de reconquête du marais de Contes, qui explique le coût élevé de l'action. Les trois quarts du budget sont consacrés à la restauration des habitats typiques du marais et des étangs associés.

La valorisation de l'opération



Des communiqués de presse ont été réalisés lors des lancements des travaux en 2013 et lors de la finalisation de petits aménagements en 2015. Le travail de communication a été amplifié lors de l'inauguration des travaux du marais réalisée au printemps 2016.



Le parcours pédagogique joue complètement son rôle avec une fréquentation cinq à six fois plus importante qu'avant les travaux. Des parcours de pêche *no-kill* ont été mis en place sur le site pour protéger les espèces présentes.



- <http://www.peche62.fr/les-travaux-de-restauration-de-contes/> (4 mai 2015)
- *Plan de gestion 2008-2012 - Marais des étangs de Contes*. Conservatoire des sites naturels du Nord et du Pas-de-Calais, FDAAPPMA du Pas-de-Calais. 2008, 200 p.
- *Suivi des travaux - Présentation*. FDAAPPMA du Pas-de-Calais. 2015, 26 pages.

Maître d'ouvrage FDAAPPMA du Pas-de-Calais

Contact Julien Boucault
FDAAPPMA 62, Rue des Alpes, 62510 Arques
julien.boucault@peche62.fr